



Saison 2023/2024



Nous sommes très heureux de vous accueillir au BESANÇON UNIVERSITE CLUB, SECTION PLONGEE (BUC PLONGEE)

Nous vous remercions de nous faire confiance cette année pour assurer votre formation subaquatique et votre entretien sportif.

Pour vous aider à mieux nous connaître, vous trouverez dans ce document la majeure partie des informations concernant le club ainsi que les questionnaires que vous devez remplir pour votre inscription.

Sommaire

- Informations juridiques.....page 2
- Le calendrier des activités principales.....page 3
- La liste du matériel de base.....page 4
- Modalités d'inscription et tarifs.....page 5
- Informations CACI.....page 6
- Les contre-indications à la plongée et à l'apnée.....page 7
- Les contre-indications à la plongée en scaphandre autonomepage 8
- Le certificat médical de non-contre-indication.....page 9
- Droit à l'image et RGPDpage 10
- Le formulaire d'adhésion.....page 11
- Le questionnaire de la FFESSM.....page 12

☞ Les personnes qui ne seront pas en règle avec le club dans le délai de 15 jours après son arrivée, se verront refuser l'entrée de la piscine et les sorties pendant la période de régularisation du dossier.



<https://bucplongee.fr/>



bucplongee25000@gmail.com



BUC Plongee



@buc.plongee25

BUC Plongée, Maison de l'Etudiant – 36A, avenue de l'Observatoire, 25000 BESANCON

Adresse de correspondance : BUC Plongée – 15, rue Mirabeau – 25000 BESANCON-

N°FFESSM 25 25 0076 – N° APS 02512ET0011 - Mail : bucplongee25000@gmail.com –Site : <http://bucplongee.fr>

REGLEMENTATION

LES TEXTES REGLEMENTANT LA PRATIQUE DES SPORTS SOUS-MARINS SONT PUBLIES DANS LE "CODE DU SPORT" DEFINI SUIVANT L'ARRETE DU 04 AVRIL 2012, PARU AU JO LE 17 AVRIL 2012

(Articles A322-71 à A322-101 et les annexes III-14a à III-20b)

- ↳ *Ces directives concernent tous les plongeurs et apnéistes plongeant en structure fédérale ou non et quel que soit leur niveau.*
- ↳ *Le détail de ce nouvel arrêté est affiché sur le tableau du BUC Plongée qui est situé au local technique du club – Adresse à confirmer.*

Remarque : le CODE DU SPORT est téléchargeable sur le site de la FFESSM : www.ffessm.fr

STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Disponibles à la demande ou consultables sur site Internet <https://bucplongee.fr>

ASSURANCE

Assurances individuelles en cas de dommages corporels et garantie d'assurance.

TRES IMPORTANT

Responsabilité Civile fédérale

Par l'obtention de votre licence FFESSM, vous bénéficiez d'office des garanties du contrat Responsabilité civile de la fédération, lequel vous garantit pour les dommages causés aux tiers.

Il vous appartient de contrôler si votre contrat d'assurance intègre des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels lors de votre activité subaquatique.

Dans le cas contraire, nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance complémentaire.

Pour les encadrants et les compétiteurs, nous conseillons fortement de souscrire l'option Loisir 2 ou Loisir 3

Pour vos voyages plongée (BAGAGES, ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGES DE PLONGEE) plusieurs garanties possibles : Loisir 1 Top, loisir 2 Top et loisir 3 Top

En fonction de vos besoins, des possibilités d'assurance vous sont proposées par l'assureur de la FFESSM*

Renseignements consultables sur le site de l'assureur : <http://www.cabinet-lafont.com>

* Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins

CALENDRIER GENERAL

ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements ont lieu à la piscine Mallarmé de Besançon à partir du 19 septembre.

- **tous les mardis** et les **jeudis des semaines impaires** de 20h45 à 22h15
- le club interrompt ses activités le mardi 12 décembre 2023. Reprise le .. **janvier** 2024.
- l'entraînement piscine s'arrêtera le mardi 18 juin à 22h15 (fermeture piscine).

* Attention, ces dates peuvent être modifiées en fonction des décisions municipales

SORTIES (Apnée et Technique)



Les sorties "lac" ont lieu dans les lacs de MALBUISSON, NEUCHÂTEL, etc.

Les sorties "Dijon" ont lieu à la fosse de Quetigny

Les sorties sont réservées à tous les membres du club licenciés qui s'entraînent régulièrement. Les personnes extérieures équipées et licenciées sont les bienvenues en milieu naturel dans la mesure des places disponibles (sous réserve).

Calendrier prévisionnel des sorties de la saison (A : Apnée – T : Technique)	
MILIEU NATUREL	FOSSE DE DIJON (20h/21h)
T – Dimanche 24 septembre 2023 Lac de Neuchâtel	A – Dimanche 01 octobre 2023 – 11h/12h
T – Dimanche 15 octobre 2023 Lac de Malbuisson	A – Dimanche 05 novembre 2023 – 11h/12h
T – Samedi 28 octobre 2023 Lac de Neuchâtel – plongée de nuit	T – vendredi 17 novembre 2023 – 20h/21h
T – Dimanche 12 novembre 2023 Lac de Malbuisson	T – vendredi 01 décembre 2023 – 20h/21h
T – Dimanche 07 avril 2024 Lac de Malbuisson	A - Dimanche 03 décembre 2023 -11h/12h
T – Dimanche – 21 avril 2024 Lac de Malbuisson	T – vendredi 15 décembre 2023 – 20h/21h
T - Week-end mer des 8-9-10-11-12-mai 2024 à l'Île du Levant	A - Dimanche 07 janvier 2024 – 11h/12h
T- Samedi 25 mai 2024 Lac de Malbuisson	T – Vendredi 12 janvier 2024 – 20h/21h
T – Dimanche 09 juin 2024 Lac de Malbuisson	T – vendredi 26 janvier 2024 – 20h/21h
T - Week-end des 22 et 23 juin 2024 – stage technique à la Gravière du Fort	A – Dimanche 04 février 2024 – 11h/12h
	T – vendredi 09 février 2024 – 20h/21h
	T – vendredi 08 mars 2024 – 20h/21h
	T – vendredi 22 mars 2024– 20h/21h
	A – Dimanche 24 mars 2023 – 9h30/10h30 -

Attention, certaines sorties sont payantes.

Les sites sont définis exclusivement par les responsables techniques et apnée permanents du club :

📞 J. BOSIA / C. EVROT-T / Y. HAKIMI / E. LACOUR- / E. MACHÉREY / T. SCIAUVAUD

T.I.V DES BLOCS PERSONNELS

La date des visites annuelles des blocs aura lieu 21 OCTOBRE 2023

Les modalités seront affichées au moins un mois avant la date.

Aucun T.I.V ne sera effectué après cette date.

Responsables des TIV : Fred BOILLLOT / Patrice MARCEAU

ACHAT DU MATERIEL DE BASE

En tant que nouvel adhérent, vous êtes tenu, par le **Règlement Intérieur**, de vous procurer, dans un délai de **2 semaines**, le matériel nécessaire à votre entraînement :

Nous vous recommandons :

Entraînement piscine • un masque silicone • un tuba • un paire de palmes chaussantes • un sac de plongée gros volume	Conseillé pour plonger en lac • une paire de gants • une paire de palmes réglables • une ceinture inox + 1 lestage (1kg) • une paire de bottillons semelle (Prendre conseil auprès de votre encadrant)
---	---

Vous pouvez trouver le matériel chez les revendeurs suivants :

AQUADIF 5, rue Paul Henry Spaak ZA Actipolis 3 68390 SAUSHEIM Tél 03 89 61 51 42 www.aquadif.com
AQUASUB 7, rue de l'Aqueduc Darcy 21120 AHUY Tél 09 73 29 89 64 www.aquasub.fr
DECATHLON 3 rue André Breton 25000 BESANCON Tél 03 81 41 85 00
DURIS NAUTISME 16 rue du commerce 90400 TREVENANS Tél : 03.84.29.40.46
PLONGEE SUB 3 rue Antoine Becquerel 21300 CHENOVE Tél. 03 80 52 24 06 www.plongee-sub.com

MODALITES D'INSCRIPTION

Conformément au règlement intérieur, tout adhérent (**nouveau ou ancien**) doit être inscrit dans un délai de **15 jours** après son arrivée.

Pour ce faire, il doit fournir un dossier **complet** comprenant :

1. Droit à l'image et RGPD (Page 10) **NOUVEAU**
2. La feuille d'inscription dûment remplie. (Page 11) La feuille de renseignements complémentaires pour l'établissement de la licence. (Page 12)
3. Autorisation parentale pour la plongée jeune **si mineur (e)** à télécharger sur le site.
4. **Une copie** du certificat médical rempli sur une **ordonnance** par un médecin suivant les recommandations de la Commission Médicale de la FFESSM. .
5. Le **règlement** de l'inscription par chèque **ou** par virement à l'ordre du **BUC Plongée**
IBAN : FR76 1080 7000 2900 2196 2625 619 BIC : CCBPFRPPDJN (Aucun paiement en espèces n'est accepté) – **Le BUC Plongée ne facture pas de droit d'entrée**

☞ La licence FFESSM est désormais "perpétuelle", c'est-à-dire qu'elle ne comprend pas de date de validité maximale imprimée. Autrement dit, vous ne recevrez plus de carte à chaque nouvelle prise de licence. En cas de perte, votre nouvelle carte vous sera facturée 20 €

Elle est aussi "dématérialisée" car son QR code contient toutes les informations de son détenteur comme sa date de validité, le club de plongée d'appartenance, la fiche d'identité du pratiquant, ses brevets, son assurance et éventuellement son Certificat médical d'absence de contre-indications (CACI).

TARIFS (Licence + Cotisation Club hors assurance complémentaire)

Technique - adulte	166.00
Technique – jeune < 25 ans à la date de l'inscription	151.10
Technique – cadet <16 ans à la date de l'inscription	134.00
Apnée – adulte	140.00
Apnée – jeune < 25 ans à la date de l'inscription	128.10
Apnée - cadet <16 ans à la date de l'inscription	111.00
Palmage loisir - adulte	111.00
Palmage loisir – jeune ≤ 25 ans à la date de l'inscription	99.00
Encadrant actif (E1 minimum) et membre du CoDir	119.00
Membre passager adulte	50.00

Détails

Licence fédérale adulte (âge > 16 ans)	45.80
Licence fédérale cadet (âge ≤ 16 ans)	28.70
Carte CMAS	15.00
Technique – cotisation adulte (> 25 ans)	120.20
Technique – cotisation jeune ≤ 25 ans + cadet <16 ans	105.30
Apnée - cotisation adulte (> 25 ans)	94.20
Apnée - cotisation jeunes ≤ 25 ans + cadet <16 ans	82.30
Palmage – cotisation adulte (> 25 ans)	65.20
Palmage – cotisation jeune ≤ 25 ans	53.20
Cotisation encadrant (E1 minimum) et membre du Comité Directeur	73.20
Cotisation 2 ^{ème} licence dans une famille (1 ^{ère} cotisation plein tarif)	108.20
Assurance compétition piscine	12.50
Assurance complémentaire loisir 1	22.00
Assurance complémentaire loisir 2	27.00
Assurance complémentaire loisir 3	45.50

Certificat médical d'Absence de Contre Indication à la pratique (C.A.C.I.)

Les articles L231-2 à L 231-2-3 du Code du Sport, les décrets du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 définissent les conditions de délivrance du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive.

L'obtention d'une première licence par une fédération sportive, ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise est soumise à la présentation d'un **certificat médical d'absence de contre-indication (CACI)** de moins d'un an.

La **plongée subaquatique** fait partie des disciplines à contraintes particulières par l'environnement spécifique dans lequel elle se pratique. Cela regroupe la plongée en scaphandre en tous lieux et la plongée libre (apnée) en milieu naturel et fosse de plus de 6 mètres.

Pour pratiquer ces activités, il faut un CACI de moins d'un an.

Pour les majeurs, hors disciplines à contraintes particulières, ce sont les fédérations sportives qui décident après avis de leur Commission médicale pour la périodicité et la nature. Après échange et information auprès de la Direction des sports et vu l'absence de possibilité de différenciation d'activité sur la licence FFESSM, décision d'un CACI annuel.

Il est également possible de télécharger les documents nécessaires (CACI, liste de contre-indications spécifiques, ...) sur le site de la FFESSM. <https://ffessm.fr/actualites/modele-de-caci-pour-la-rentree-saison-2023-2024>

Code du Sport : le décret du 7 mai 2021 et l'arrêté du 7 mai 2021 définissant le questionnaire de santé.

Nouveau : Le CACI remplacé par un questionnaire de santé **pour les jeunes**

Pour la pratique des disciplines non à contraintes particulières, donc l'apnée à moins de 6 mètres et les activités de natation pour nous, le CACI n'est plus requis pour la prise de licence ou la participation à des compétitions pour les jeunes de moins de 18 ans. Celui-ci devra, avec son responsable légal, attesté avoir répondu "non" à l'ensemble des questions du questionnaire de santé prévu par le législateur ; en cas de "oui", il devra alors produire un CACI.

Pour le surclassement, en revanche, le certificat médical est requis.

<https://medical.ffessm.fr/uploads/media/default/0001/07/022f503f791176570ef41d85cea8615d481f002b.pdf>

<https://medical.ffessm.fr/uploads/media/default/0001/07/e3124c1791e027b80c8fe7217fd8d0afb253160e.pdf>

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM : <https://medical.ffessm.fr>

• **Annexe 3-3 : Liste des contres indications à la pratique de l'apnée et disciplines associées (pêche sous-marine et tir sur cible)**

Apnée :	<u>Contre-indications définitives</u> V = poids constant O = piscine	<u>Contre-indications temporaires</u> V = poids constant O = piscine
CARDIOLOGIQUES	Cardiopathie congénitale, Insuffisance Cardiaque, CMO, pathologie à risque syncopal (valvulopathies type RAO RM), Tachycardie paroxystique, BAV 2 / 3 non appareillé . Accident vasculaire cérébral , HTA non contrôlée après épreuve d'effort .	HTA infarctus récent angor péricardite stent vasculaire
ORL	V/O trachéostome évidemment petro mastoïdien Perforation tympanique résiduelle, déficit vestibulaire non compensé V/ otospongiose opérée ossiculoplastie cophose unilatérale	Syndrome vertigineux perf tympanique obstruction tubaire épisode infectieux
PNEUMOLOGIE	V/O Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse V asthme sévère (stade 3) BPCO	Pleurésie, infection, trauma thoracique
OPHTALMO	Kératocône>stade 2 chirurgie oculaire récente 6 mois	V/O Décollement rétinien
NEUROLOGIE	Epilepsie, syndrome déficitaire, pertes de connaissances itératives	Traumatisme crânien récent avec perte de connaissance à évaluer Hernie discale cervicale ou lombaire symptomatique
PSYCHIATRIE	Psychoses sévères IMC	V/Alcoolisation aigue V/trt antidépresseur et anxiolytique V/Tétanie normo calcique
HEMATOLOGIE	Thrombopénies Hémophilie Thrombopathie congénitales	
GYNECOLOGIE		V/ grossesse
METABOLISMES	Diabète de types 1 et 2 voir annexe	
DERMATOLOGIE		Pathologies infectieuses en cours
GASTRO	V manchon anti reflux	
CANCEROLOGIE		A évaluer cas par cas à la fin du traitement

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).
En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies(*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer(*) Péricardite Traitement par anti-arythmique : à évaluer(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale: à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique(et aérateurs trans-tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G :à évaluer(*)
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme :à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 , et encadrants : vision binoculaire avec correction <5/10 ou si un œil <1/10, l'autre <6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffes de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer(*)
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides) Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,	Exerçant à,
médecin, généraliste* du sport* fédéral* n° : diplômé de médecine subaquatique* autre* :	Rayez la mention inutile*

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

☐ de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) :

- ☐ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
- ☐ DES ACTIVITÉS EN APNÉE
- ☐ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

☐ de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique - APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB - Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE ☐ COCHÉE(S) (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, mineurs et majeurs.

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :

Signature et cachet :

Date :

Droit à l'image

Au titre de ses outils de communication relatifs à la vie et aux activités de l'association (Internet, plaquettes, photos, le BUC Plongée souhaite obtenir votre autorisation pour utiliser les photos, et vidéos prises à l'occasion des activités du club et sur lesquelles vous ou des membres de votre famille seraient susceptibles de figurer.

Nom et Prénom :

Je donne mon accord pour être photographié(e) et/ou filmé(e) et autorise le BUC Plongée à utiliser à titre gracieux ces photos ou vidéos

Oui ☐

Non ☐

Date :

Signature :

RECUEIL DE DONNEES PERSONNELLES

(RGPD – Règlement général sur la protection des données personnelles – loi du 25/05/2018)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Patricia Guillem** en vue de votre inscription pour la saison 2023/2024. La base légale du traitement est FFESSM.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : FFESSM, Assurances Lafont

Les données sont conservées pendant jusqu'à un an après la fin de votre adhésion

Vous avez un droit de regard et la possibilité de modifier les informations vous concernant (www.ffessm.fr - espaces licenciés)

Vous pouvez, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données)

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **Elisabeth Lacour** [bucplongee25000@gmail.com, 15 rue Mirabeau, 25000 Besançon]

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nom et prénom :

Je déclare :

- ✓ Autorise la FFESSM à céder ses coordonnées postales ou électroniques à des partenaires ou à des tiers pour toutes opérations de mailing –
Oui ☐ Non ☐
- ✓ Accepter le recueil et la conservation de mes données personnelles
Oui ☐ Non ☐
- ✓ Accepter l'envoi de courriel pour toute correspondance ou information sur l'activité du club
Oui ☐ Non ☐

Date :

Signature :

M. ou Mme	Nom :	Prénom :
Nom de naissance :		Date de naissance :
Lieu de naissance :		Code postal de naissance :
Adresse :		
Code postal :		Ville :
E-mail :		Téléphone :

 Tous les champs sont obligatoires pour établir la licence FFESSM et permet de recevoir les infos du club

Cochez votre vrai niveau (et non celui préparé) et la lettre **A** (Apnée) et **B** (plongée bouteille) -

✓ B										
Exemple	Débutant	P1	P2	P3	P4	E1	E2	E3	E4	Instructeur

Possédez-vous :

- le diplôme de TIV Oui ☐ Non ☐
- un diplôme de secourisme (RIFAP, RIFAA, PSC1.) Oui ☐ Non ☐

Pour les nouveaux au club, merci de joindre une photocopie du diplôme

Souhaitez-vous prendre une assurance complémentaire (la licence ne comporte qu'une **responsabilité civile**) :

Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelle option **Piscine : 12.50 €** ☐ **L1 : 22.00 €** ☐ **L2 : 27.00 €** ☐ **L3 : 45.50 €** ☐

 Pour participer à une **compétition piscine**, une assurance complémentaire est **obligatoire** (compétition)
 Pour participer à une **compétition en milieu naturel**, une assurance est obligatoire (à minima, Loisir1)

Êtes-vous : Encadrant Oui ☐ Non ☐ Membre du Comité Directeur : Oui ☐ Non ☐

La licence que le licencié sollicite lui permet d'accéder aux fonctions d'encadrant et/ou de dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des **articles L. 212-1 et L. 322-1** du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sens de **l'article L. 212-9** du code du sport soit effectué.

Facture édition papier remise à la piscine ☐ Oui ☐ Non ☐

Je soussigné(e) *nom et prénom* : _____

- ☐ Demande mon adhésion au Besançon Université Club Plongée (saison 2023/2024);
- ☐ Reconnaiss avoir pris connaissance des possibilités d'assurance proposée par la FFESSM et des risques inhérents à la pratique de la plongée sportive ;
- ☐ M'engage à respecter l'esprit du club, ses statuts et son règlement intérieur disponibles sur le site
- ☐ Déclare avoir pris connaissance des normes de sécurité en vigueur.

Je règle la somme de : _____ € ☐ chèque ☐ virement

Date : __ / __ / __

Signature : _____

IBAN : FR76 1080 7000 2900 2196 2625 619

BIC : CCBPFRPPDJN

Documents à joindre impérativement :

- ☐ **Une copie** du certificat médical (**plongée - ou/et apnée- ou/et palmage loisir**). Il peut être établi sur une ordonnance ou à l'aide du document joint page 9, **l'original est conservé par l'adhérent**
- ☐ Le règlement financier
- ☐ La feuille de renseignements pour les statistiques de la FFESSM.
- ☐ Droit à l'image et RGPD **Nouveau**

Nouveaux adhérents uniquement :

- ☐ Une photo
- ☐ Les diplômes d'encadrement ou/et de secourisme.

Lors de l'établissement de la licence, la FFESSM demande des renseignements pour ses statistiques. Merci de cocher le type de pratique, l'activité (une seule case à cocher par colonne) et votre catégorie socioprofessionnelle.

Exemple : plongée scaphandre / explo air ☐ activités compétitives / apnée ☐ ouvrier

Activité principale				Activité Secondaire			
Type de pratique	☐	Plongée explo en scaphandre	☐ explo air ☐ explo nitrox ☐ photo ☐ vidéo ☐ recycleur semi-fermé	Type de pratique	☐	Plongée explo en scaphandre	☐ explo air ☐ explo nitrox ☐ photo ☐ vidéo ☐ recycleur semi-fermé
	☐	Activités loisirs en apnée	☐ randonnée subaquatique ☐ pêche sous-marine ☐ nage en eau vive		☐	Activités loisirs en apnée	☐ randonnée subaquatique ☐ pêche sous-marine ☐ nage en eau vive
	☐	Activités compétitives	☐ nage avec palmes ☐ apnée ☐ hockey subaquatique ☐ tir sur cible ☐ orientation ☐ photo ☐ vidéo ☐ nage en eau vive		☐	Activités compétitives	☐ nage avec palmes ☐ apnée ☐ hockey subaquatique ☐ tir sur cible ☐ orientation ☐ photo ☐ vidéo ☐ nage en eau vive
	☐	Plongée particulière scapha.	☐ spéléologie ☐ archéologie ☐ trimix-hélio ☐ recycleur fermé ☐ biologie		☐	Plongée particulière scaphandre.	☐ spéléologie ☐ archéologie ☐ trimix-hélio ☐ recycleur fermé ☐ biologie
	☐	Pas d'activité subaquatique	☐ fonctions administratives ☐ juge - arbitre ☐ aucune activité ☐ autre activité aquatique		☐	Pas d'activité subaquatique	☐ fonctions administratives ☐ juge - arbitre ☐ aucune activité ☐ autre activité aquatique

Catégorie socioprofessionnelle					
☐	Agriculteurs	☐	Professions intermédiaires entre cadres et employés)	☐	Etudiants
☐	Petits patrons (commerçants, artisans, ...)	☐	Employés secteur public	☐	Sans profession / Retraités
☐	Affaires, cadres sup. et professions libérables	☐	Employés secteur privé	☐	INCONNUE
		☐	Ouvriers		